



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STATIONNEMENT RUE ARISTIDE BRIAND

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
Vu l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'article 610-5 du Code Pénal,  
Vu la demande écrite de Madame LEROUX Denise, trésorière du Club Loisirs Sports des Retraités de Pont-Audemer en date du 26 août 2024,  
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée de la réalisation, installation et désinstallation du Thé Dansant à la salle d'Armes place du Général de Gaulle à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur DAUVIN Jean est autorisé à neutraliser les deux places de stationnement rue Aristide Briand, devant la porte d'accès au couloir et étage par l'escalier à Pont-Audemer, le dimanche 22 septembre 2024 pendant la durée de l'installation, réalisation et désinstallation du matériel pour le thé dansant afin de stationner deux véhicules de matériels.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction de stationner et des barrières de sécurité seront mis en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 20 septembre 2024.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Services Techniques Communautaires, Madame Leroux Denise et Monsieur DAUVIN Jean sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 4 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

  
Richard DUCLOS

